

CQP - CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE - ANIMATEUR DES ACTIVITÉS GYMNIQUES

Sous réserve de renouvellement de l'enregistrement du CQP AAG au RNCP auprès de France Compétences.

Dans le cas contraire, nous serions dans l'impossibilité d'ouvrir les sessions de formation.

Le CQP est la première marche vers l'emploi et permet d'évoluer notamment vers le BPJEPS Activités Gymniques.

Il répond particulièrement aux situations de travail à temps partiel, occasionnel ou secondaire.

Il permet d'animer et encadrer en autonomie contre rémunération jusqu'au premier niveau de compétition.

– Le CQP animateur des activités gymniques comprend 3 options :

- Activités gymniques acrobatiques (AGA)
- Activités gymniques d'expression (AGE)
- Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance (AEGPE)

Le taux de réussite était de 93% en 2019-2020 et de 87 % en 2020-2021.

L'insertion professionnelle dans l'activité des trois dernières promotions est de 95% six mois après l'obtention de la certification et de 85% deux ans après l'obtention de la certification.

OBJECTIFS

- Participer au fonctionnement de la structure intégrée dans son environnement territorial
- Concevoir et mettre en œuvre un cycle d'animation dans les activités gymniques de l'option choisie
- Encadrer en sécurité les activités gymniques de l'option choisie
- Assurer l'intégrité physique et morale des pratiquants

CONTENUS

- Connaissance des publics et de l'environnement
- Techniques d'animation et de communication
- Présentation des univers Access Gym
- Fondamentaux des activités gymniques et méthodologies d'apprentissage
- Mises en situations pédagogiques
- Préparation gymnique et préparation physique
- Règlementation, éthique et sécurité de la pratique et des pratiquants

MÉTHODES ET MOYENS

- Méthodes pédagogiques :
 - » Formation en présentiel
 - » Formation ouverte à distance (FOAD)
- Moyens techniques :
 - » Echanges avec les participants
 - » Cas pratiques
 - » Mise en situation / alternance
 - » Powerpoint
- Méthode d'évaluation :
 - » Mise en situation pédagogique
 - » Entretiens
 - » Dossiers

FORMATEURS

- Formateurs habilités par la FFGYM
-

PUBLIC

Tout public.

L'accès à la formation peut faire l'objet d'adaptation pour les personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations, contacter l'INF/FFGym.

PARTICIPANTS

13 stagiaires minimum par session ouverte

L'INF se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation en fonction du nombre d'inscrits. Si le nombre d'inscrits maximum est atteint, il pourra être proposé d'être sur liste d'attente ou d'être reporté sur un autre lieu de formation.

PRÉREQUIS / CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir 18 ans (au jour du positionnement)
Être titulaire du diplôme PSC1 ou équivalent (AFPS, SST...)
Attester d'au minimum 100 heures de pratique dans une activité gymnique de l'option choisie pour l'AGA et l'AGE
Attester d'une présence sur 30 séances d'éveil gymnique en petite enfance pour l'option AEGPE

DUREE ET COUT DE LA FORMATION

Formation organisée par l'INF.

» Lieu : Sur différents sites en France

» Dates : de septembre 2022 à juin 2023

» Durée :

Option Activités gymniques acrobatiques : 126 heures de formation en organisme de formation et 50 heures d'alternance en structure professionnelle.

Option Activités gymniques d'expression : 111 heures en organisme de formation et 50 heures d'alternance en structure professionnelle.

Option Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance : 90 heures en organisme de formation et 40 heures d'alternance en structure professionnelle.

» Frais de dossier : 110€

» Frais pédagogiques (incluant formation, frais de positionnement et épreuves de certification initiales) :

Option Activités gymniques acrobatiques : 2 142 €

Option Activités gymniques d'expression : 1 887 €

Option Eveil gymnique pour la petite enfance : 1 620 €

Frais de rattrapage : 110€ par épreuve

Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure et/ou du participant. Ils peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'OPCO

FINANCEMENT

En fonction du statut du stagiaire, différents financements sont possibles :

- Contrat de professionnalisation
- CPF (compte personnel de formation)
- Plan de développement des compétences de l'employeur (OPCO pour les moins de 50 salariés)
- Conseil Régional
- Financement personnel

Les formations proposées par l'INF/FFGym sont éligibles aux financements des OPCO.

INSCRIPTION AVANT LE 30 JUIN 2022 :

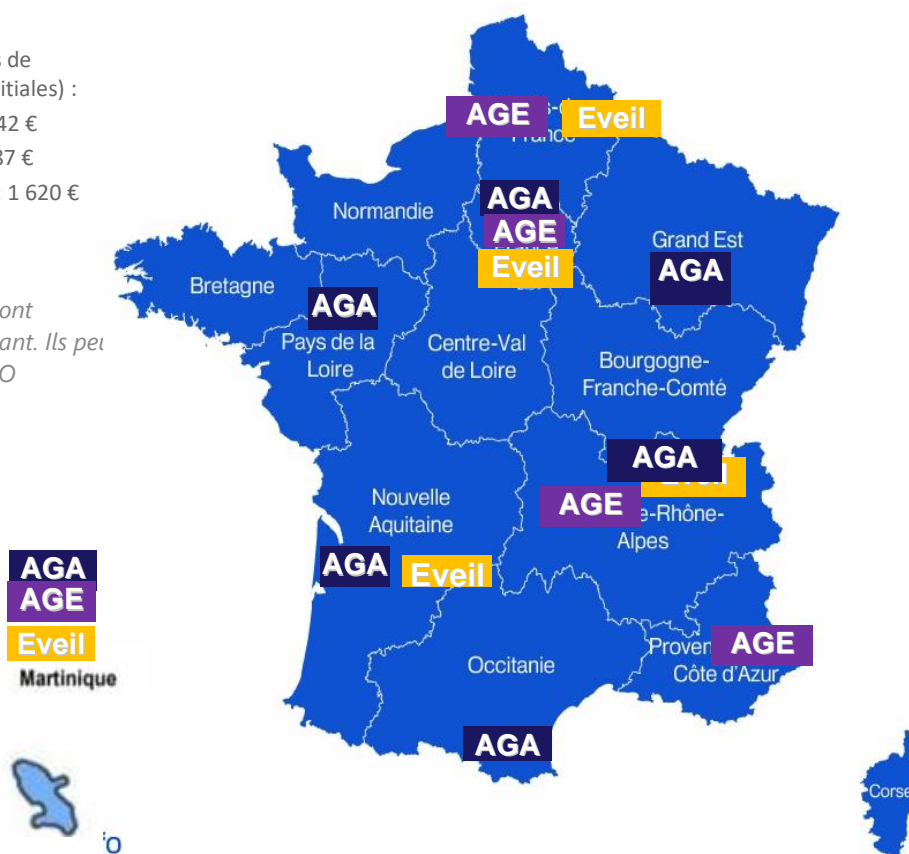
Connectez-vous à votre espace licencié FFGYM et [Cliquez ici](#)
Pour les non licenciés, contactez l'INF.

Documents obligatoires à charger au plus tard le 17 juillet 2022 sur FORMAGYM (Mon compte, gestion du compte, Mes documents) après s'être connecté sur FFGYM avec les identifiants licencié (voir page 6p).

Responsable technique de la formation :

Thierry Gauvin

Contact : formation@ffgym.fr



Programme sous réserve de modifications

CALENDRIERS ET MODULES DE FORMATION

Le positionnement, réalisé à distance **en visioconférence**, est un temps important et obligatoire dans la formation. Il s'agit du premier contact entre vous et les différents acteurs de la formation. Ce temps d'échanges doit se faire avec un représentant de votre structure de stage (représentant légal ou tuteur). Cela permet de répondre à l'ensemble de vos questions et aussi de déterminer votre parcours individualisé de formation.

Ce positionnement comporte deux étapes :

- La réunion plénière (une demi-journée)
- L'entretien individuel (30 minutes), le jour de la réunion plénière ou dans les jours qui suivent, en accord entre l'organisateur et le stagiaire.

En région AUVERGNE-RHONE-ALPES et BOURGOGNE FRANCHE COM (FOAD du 27 septembre 2022 au 30 avril 2023)

Positionnement le jeudi 22 septembre 2022

en visioconférence

CQP AAG AGE

Module 1	LYON (69)	du 26 au 30 octobre 2022
Module 2	CHAMBERY (73)	du 05 au 08 janvier 2023
Module 3	CLERMONT-FERRAND (63)	du 10 au 12 février 2023
Module 4	LYON (69)	du 11 au 13 avril 2023

CQP AAG AEGPE

Module 1	LYON (69)	du 23 au 27 octobre 2022
Module 2	SAINT-VALLIER (71)	du 16 au 19 février 2023
Module 3	LYON (69)	du 17 au 20 avril 2023

En région GRAND-EST (FOAD du 20 septembre 2022 au 30 avril 2023)

Positionnement le dimanche 18 septembre 2022 en visioconférence

CQP AAG AGA

Module 1	REIMS (51)	du 22 au 26 octobre 2022
Module 2	REIMS (51)	du 17 au 20 décembre 2022
Module 3	REIMS (51)	du 11 au 15 février 2023
Module 4	REIMS (51)	du 15 au 19 avril 2023

En région AUVERGNE-RHONE-ALPES et BOURGOGNE FRANCHE COMTE

(FOAD du 27 septembre 2022 au 30 avril 2023)

Positionnement le jeudi 22 septembre 2022 en visioconférence

CQP AAG AGA

Module 1	BESANCON (25)	du 26 au 30 octobre 2022
Module 2	MONTCEAU LES MINES (71)	du 03 au 06 novembre 2022
Module 3	BESANCON (25)	du 08 au 12 février 2023
Module 4	Lieu à définir	du 10 au 13 avril 2023

En région OCCITANIE

(FOAD du 25 octobre 2022 au 30 avril 2023)

Positionnement le samedi 22 octobre 2022

en visioconférence

CQP AAG AGA

Module 1	SETE (34)	du 05 au 09 décembre 2022
Module 2	MONTAUBAN (82)	du 13 au 16 février 2023
Module 3	MONTAUBAN (82)	du 13 au 17 mars 2023
Module 4	BLAGNAC (31)	du 17 au 20 avril 2023

En région PAYS-DE-LA-LOIRE

(FOAD du 08 septembre 2022 au 31 janvier 2023)

Positionnement le mardi 6 septembre 2022 en visioconférence

CQP AAG AGA

Module 1	LE FENOUILLER (85)	du 10 au 14 octobre 2022
Module 2	LE FENOUILLER (85)	du 14 au 17 novembre 2022
Module 3	LE FENOUILLER (85)	du 05 au 09 décembre 2022
Module 4	LE FENOUILLER (85)	du 16 au 19 janvier 2023

En région PACA

(FOAD du 27 septembre 2022 au 30 avril 2023)

Positionnement le samedi 24 septembre 2022 en visioconférence

CQP AAG AGE

Module 1	MONACO (98) MENTON (06)	du 22 au 24 octobre 2022 du 25 au 26 octobre 2022
Module 2	MONACO (98) TOULON (83) ?	Novembre 2022 (date à confirmer)
Module 3	MONACO (98)	du 11 au 13 février 2023
Module 4	MONACO (98)	du 21 au 23 avril 2023

En région NOUVELLE-AQUITAINE

Positionnement le dimanche 18 septembre 2022 en visioconférence

CQP AAG AGA (FOAD du 20 septembre 2022 au 30 avril 2023)		
Module 1	LA TESTE-DE-BUCH (33)	du 17 au 21 octobre 2022
Module 2	BOULAZAC (24)	du 21 au 24 novembre 2022
Module 3	LA TESTE-DE-BUCH (33)	du 13 au 17 février 2023
Module 4	BOULAZAC (24)	du 17 au 20 avril 2023

CQP AAG AEGPE (FOAD du 20 septembre 2022 au 31 janvier 2023)		
Module 1	POITIERS (86)	du 12 au 16 octobre 2022
Module 2	TERVES (79)	du 17 au 20 novembre 2022
Module 3	TERVES (79)	du 26 au 29 janvier 2023

En région HAUTS-DE-FRANCE

Positionnement le samedi 3 septembre 2022 en visioconférence

CQP AAG AGE (FOAD du 06 septembre 2022 au 30 avril 2023)		
Module 1	La Madeleine (59) Calais (62)	du 29 au 31 octobre 2022 du 01 au 02 novembre 2022
Module 2	Arques (62)	du 17 au 20 décembre 2022
Module 3	Calais (62)	du 24 au 26 février 2023
Module 4 GR	Calais (62)	du 21 au 23 avril 2023

CQP AAG AEGPE (FOAD du 06 septembre 2022 au 28 février 2023)		
Module 1	La Madeleine	du 22 au 26 octobre 2022
Module 2	La Madeleine	du 17 au 20 décembre 2022
Module 3	La Madeleine	du 11 au 14 février 2023

En région ILE-DE FRANCE

Positionnement le dimanche 28 août 2022 en visioconférence

CQP AAG AEGPE (FOAD du 31 août 2022 au 28 février 2023)		
Module 1	Ile-de-France	du 29 octobre au 02 novembre 2022
Module 2	Ile-de-France	du 18 au 21 décembre 2022
Module 3	Ile-de-France	du 19 au 22 février 2023

CQP AAG AGA (FOAD du 31 août 2022 au 30 avril 2023)		
Module 1	CHELLES (77)	du 23 au 27 octobre 2022
Module 2	CHELLES (77)	du 18 au 21 décembre 2022
Module 3	CHELLES (77)	du 19 au 23 février 2023
Module 4	CHELLES (77)	du 23 au 25 avril 2023

CQP AAG AGE (FOAD du 13 septembre 2022 au 30 avril 2023)		
Positionnement le dimanche 11 septembre 2022 en visioconférence		
Module 1	EVRY (91)	du 22 au 26 octobre 2022
Module 2	EVRY (91)	du 18 au 21 décembre 2022
Module 3	EVRY (91)	du 18 au 20 février 2023
Module 4	EVRY (91)	du 23 au 25 avril 2023

En région MARTINIQUE

Positionnement le samedi 8 octobre 2022 en visioconférence

CQP AAG AGA		
(FOAD du 11 octobre 2022 au 30 avril 2023)		
Module 1	FORT DE FRANCE (97)	du 02 au 06 novembre 2022
Module 2	FORT DE FRANCE (97)	du 17 au 20 décembre 2022
Module 3	FORT DE FRANCE (97)	du 13 au 17 février 2023
Module 4	FORT DE FRANCE (97)	du 11 au 14 avril 2023

CQP AAG AGE		
(FOAD du 11 octobre 2022 au 30 avril 2023)		
Module 1	FORT DE FRANCE (97)	du 02 au 06 novembre 2022
Module 2	FORT DE FRANCE (97)	du 17 au 20 décembre 2022
Module 3 GR	FORT DE FRANCE (97)	du 24 au 26 février 2023
Module 3 AERO	FORT DE FRANCE (97)	du 11 au 14 avril 2023

CQP AAG AEGPE		
(FOAD du 11 octobre 2022 au 28 février 2023)		
Module 1	FORT DE FRANCE (97)	du 02 au 06 novembre 2022
Module 2	FORT DE FRANCE (97)	du 17 au 20 décembre 2022
Module 3	FORT DE FRANCE (97)	du 23 au 26 février 2023



Institut
National
de Formation

FICHE D'INSCRIPTION CQP AAG

Pièces complémentaires

2022-2023

Effectuez votre inscription sur [FORMAGYM](#) avant le 30 juin 2022,
puis chargez les documents suivants sur votre Espace FORMAGYM
(Mon compte / Gestion du compte / Mes documents) avant le 18 juillet 2022.
Chaque document doit être intitulé : NOM Prénom du stagiaire – Nom du document
Et chargé dans l'ordre ci-dessous et de la manière suivante :

« Ajouter un document, choisir un fichier, enregistrer »

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Votre identité

NOM de naissance :

NOM d'épouse :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Structure d'appartenance (club) :

Mode de financement de la formation envisagé :

<input type="checkbox"/>	Photocopie pièce d'identité : Carte d'identité (recto verso) - Passeport ou carte de séjour – (Attention, permis de conduire non accepté)
<input type="checkbox"/>	Certificat médical optionnant impérativement « non contre-indication à la pratique des activités gymniques » de moins de 6 mois
<input type="checkbox"/>	Diplôme de Prévention secours civique de niveau 1 (PSC1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou CSST (recyclage annuel à jour) – ! Tous les diplômes de secourisme ne sont pas reconnus comme équivalent au PSC1.
<input type="checkbox"/>	<u>Pour les options AGA et AGE</u> , fournir OBLIGATOIREMENT une attestation de PRATIQUE PERSONNELLE d'au minimum 100h dans une activité gymnique de l'option (Annexe 1, page 7)
<input type="checkbox"/>	<u>Pour l'option Eveil Gymnique</u> , fournir OBLIGATOIREMENT une attestation de PRESENCE d'au minimum 30 séances d'Eveil Gymnique (Annexe 2, page 8)
<input type="checkbox"/>	Attestation de responsabilité civile (pour les non licenciés FFG)
<input type="checkbox"/>	Copie du diplôme du tuteur si celui-ci est identifié (3 ans d'expérience professionnelle + Diplôme requis : BEES - DEJEPS - DESJEPS - BPJEPS - CQP AAG - Licence STAPS donnant les prérogatives pour encadrer les activités gymniques)
<input type="checkbox"/>	Frais de dossier de 110,00 € à régler par carte bancaire, par virement (RIB sur demande, référence à indiquer CQP 2022-2023 + NOM du candidat)

Option(s) choisie(s) :

- AEGPE : Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance
 AGA : Activités Gymniques Acrobatiques
 AGE : Activités Gymniques d'Expression

Lieu(x) de formation choisi(s) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Auvergne-Rhône-Alpes/Bourgogne-Franche-Comté | <input type="checkbox"/> Nouvelle-Aquitaine |
| <input type="checkbox"/> Grand-Est | <input type="checkbox"/> Occitanie |
| <input type="checkbox"/> Hauts-de-France | <input type="checkbox"/> Pays-de-la-Loire |
| <input type="checkbox"/> Ile-de-France | <input type="checkbox"/> Provence Alpes Côte d'Azur |
| | <input type="checkbox"/> Martinique |



Obligatoire pour les options AGA et AGE

Annexe 1 : Attestation de PRATIQUE PERSONNELLE

Cette attestation (pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure) doit être signée par le président de l'association dans laquelle vous avez pratiqué une activité gymnique de l'option choisie.

Je soussigné(e) :, Président(e) de

Certifie que (NOM Prénom du stagiaire) :

Né(e) le : À

Demeurant

Ville Code Postal

a pratiqué :

Nature de l'activité gymnique pratiquée :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

a pratiqué :

Nature de l'activité gymnique pratiquée :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique

Nom de la structure

Adresse de la structure

Ville Code Postal

Fait à : Le

Cachet de l'association et signature du président :
précédés de la option manuscrite : "j'atteste sur l'honneur
l'exactitude des renseignements fournis dans cette
attestation".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).



Obligatoire pour l'option AEGPE
Annexe 2 : Attestation de PRESENCE sur 30 séances d'Éveil gymnique

Cette attestation (pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure) doit être signée par le président de l'association dans laquelle vous avez été présent lors de séances d'éveil gymnique pour la Petite Enfance.

Je soussigné(e) :, Président(e) de.....

Certifie que (NOM Prénom du stagiaire) :

Né(e) le : À

Demeurant

Ville Code Postal

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique

Nom de la structure.....

Adresse de la structure

Ville Code Postal

Fait à : Le

Cachet de l'association et signature du président :
précédés de la option manuscrite : " *j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation* ".

*Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).*